

PROGRAMME DE RECYCLAGE DES CHEFS D'EQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES (SSIAP 2)

Annexe II de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié le 05 novembre 2010 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Public : 15 stagiaires maximum

Durée : 14 heures hors examen et temps de déplacement

Pré-requis

Titulaire des diplômes S.S.I.A.P, d'une équivalence ou des diplômes ERP et IGH niveau 1 à 3

AFPS ou PSC1 acquis depuis moins de 2 ans soit CFAPSE-PSE1-SST en cours de validité

Habilitation électrique (HOB0)

FORMATION		
OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	MODULE	DUREE
1^{ère} partie Séquence 1	• PREVENTION	4h00
2^{ème} partie Séquence 2	• Moyens de secours	2h00
3^{ème} partie Séquence 3	• Gestion du PC de sécurité	3h00
4^{ème} partie Séquence 4	• Organisation d'une séance de formation	2h00
5^{ème} partie Séquence 5	• L'équipe de sécurité incendie	3h00

EVALUATION
<p>La présence à l'ensemble des séquences programmée au recyclage.</p> <p>Dans le cadre de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.</p> <p>Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.</p>
VALIDATION
<p>✓ Diplôme et / ou attestation de stage</p> <p>✓ Recyclage obligatoire tous les 3 ans (Date à Date).</p>